

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Fonctionnement des établissements d'enseignement et soutien aux initiatives des acteurs de la vie étudiante</b>	<b>355</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L214-2, L216-11 et L719-13,
- VU** le code de la Recherche
- VU** le Schéma Enseignement Supérieur Recherche et Innovation de LE MANS METROPOLE adopté en Conseil Communautaire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération de la commission permanente du 4 octobre 2010 approuvant la convention établie entre la Région des Pays de la Loire, l'AFUL et l'ESB qui prévoit les modalités de paiement par l'ESB de la consommation d'énergie et de tous les frais liés à la fourniture de l'énergie, taxes comprises, ainsi que les frais liés au fonctionnement de l'AFUL,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE**

une subvention de fonctionnement de 4 000 euros à l'association « Les Entretiens de l'Excellence » sur un montant subventionnable de 19 300 euros (TTC), pour l'organisation de la Tournée de l'Excellence en Pays de la Loire (1er février et 14 mars 2020) ;

**AUTORISE**

la prise en compte des dépenses à compter du 1er février 2020 ;

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante ;

EMET

un avis favorable concernant le schéma local Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation (ESRI) de Le Mans Métropole présenté en annexe 1 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 800 euros pour la prise en charge des dépenses relatives à l'appel à cotisation de l'AFUL Chantrerie au titre de l'année académique 2020/2021.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

REÇU le 17/02/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs